

COMMUNE DE DOUVAIN
 Place de l'Hôtel-de-Ville
 74140 DOUVAIN
 Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2018

Le dix-sept septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 11 septembre 2018.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 11 septembre 2018.

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 16 - Absents : 5 - Votants : 22 (dont 6 pouvoirs)

Présents : M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoints*, M. BARRAS Olivier, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, M. LAPRAZ Georges, Mme LE REUN Karine, M. LEPINE Jean-Luc, Mme MARX Stéphanie, Mme PILON Aurélie, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François - *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CUBY Valérie (pouvoir à Mme GONNET Michelle), M. GEROUDET René (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle), M. BERLY Georges (pouvoir à M. BARRAS Olivier), M. CAVARD Jérôme (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme PES Catherine (pouvoir à M. SECHAUD Jean-François), Mme PEZARD Sarah (pouvoir à M. BAUD Jean-François),

Absent(s) : M. BURNET Frédéric, M. DASSONVILLE Damien, Mme DUFOUR Sandrine, M. MERCIER Denis, M. QUETSTROEY Laurent

Secrétaire de séance : Mme CHUINARD Claire

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHUINARD Claire est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2018 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Affaires Générales

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur le Maire donne lecture de ses décisions pour les derniers mois :

1	02/07/2018	<u>Urbanisme</u> : Déclaration de cession d'un fonds de commerce de la mercerie « Tradition et Fantaisie » située 99 Rue du centre - 13 000 € Décision de renonciation
---	------------	---

2	13/07/2018	<u>Finances</u> : signature d'un avenant n° 3 lot 2a, gros œuvre, titulaire Baccheti montant + 2 420,00€ HT travaux modificatifs liés à l'exécution du marché initial
3	13/07/2018	<u>Finances</u> : signature d'un avenant n° 1 lot 3, charpente couverture, titulaire Tosco montant + 2 851,80€ HT travaux modificatifs liés à l'exécution du marché initial
4	13/07/2018	<u>Finances</u> : signature d'un avenant n° 2 lot 14, carrelage, titulaire Améthyste montant - 205,32€ HT travaux modificatifs liés à l'exécution du marché initial
5	06/08/2018	<u>Finances</u> : signature d'un avenant n° 2 lot 1, terrassement/VRD/Aménagements extérieurs, titulaire Groupement Groppi/Cdtp montant - 3 802,40€ HT travaux modificatifs liés à l'exécution du marché initial
6	06/08/2018	<u>Finances</u> : signature d'un avenant n° 2 lot 21, Espaces verts, titulaire Natur'decor montant - 4 049,72€ HT travaux modificatifs liés à l'exécution du marché initial
7	06/08/2018	<u>Finances</u> : Décision portant virement de crédit n° 1 opéré depuis le chapitre dépenses imprévues 020
8	10/08/2018	<u>Finances</u> : Marché Fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés aux écoles : titulaire Mille et un repas
9	20/08/2018	<u>Finances</u> : Marché Acquisition d'un véhicule poids lourds, titulaire SVI74
10	27/08/2018	<u>Finances</u> : Signature d'un bail avec Mme Dias, F3 à la poste, loyer de 750€/mois
11	07/09/2018	<u>Finances</u> : Signature d'un bail dérogatoire avec M. Gosselin, 35 rue du centre, loyer de 200€/mois

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 16 juillet 2018

2. Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS suite à la démission d'un membre élu

Considérant la démission de Mme ALBERT Sandrine, conseillère municipale et membre du CCAS,

Monsieur le Maire a invité les conseillers municipaux à présenter leur liste et a ensuite procédé à une nouvelle élection des membres élus.

Sont ainsi déclarés élus en tant que membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 1. GONNET Michelle | 5. WOLF Pascal |
| 2. CHOLLET Angèle, Lucette | 6. LAPRAZ Georges |
| 3. FICHARD Andrée | 7. SECHAUD Jean-François |
| 4. ROBERT Stéphane | |

3. Rapport d'activités 2017 de Thonon Agglomération

Après avoir entendu les observations des membres de l'assemblée sur le rapport annuel d'activité 2017 de Thonon Agglomération, notamment en ce qui concerne le transport scolaire et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

Le Conseil, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2017 de Thonon Agglomération.

4. Modification des statuts du Syndicat des Eaux des Moises et Voiron

Le Conseil, à l'unanimité

ADOPTÉ la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Moises et Voiron dont un exemplaire est annexé à la délibération et concernant notamment :

ARTICLE 4 : COMPETENCES

Ajout de « La gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) »

ARTICLE 7 : ETUDES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES

Nouvelle rédaction :

Le Syndicat peut :

- Réaliser, à la demande d'un de ses membres, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou syndicat mixte, des prestations de service se rattachant à son objet. Les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect des règles de la commande publique en vigueur.
- Assurer à la demande des collectivités membres ou d'autres collectivités, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de travaux nécessitant une coordination avec les travaux entrepris par le Syndicat pour ses propres ouvrages.
- Tout projet d'extension ou de renouvellement de réseaux et des autres ouvrages devra faire l'objet d'une décision du Comité Syndical.

DEMANDE à M. le Préfet de la Haute-Savoie de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux des Moises et Voiron.

Finances

5. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier le renouvellement de Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et à signer tous les documents nécessaires à son renouvellement;

6. Garantie d'emprunt accordée à SEMCODA pour l'acquisition en l'état de futur achèvement d'un logement PLUS et d'un logement PLAI situés à Douvaine « Central Park »

Le Conseil, à La majorité des membres présents

Nb de vote pour : 18

Nb d'abstentions : 4 (M. BARRAS Olivier, BERLY Georges, PES Catherine et SECHAUD Jean-François)

ACCORDE sa garantie à hauteur de **50%**, soit pour un montant de **49 750 €**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **99 500 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un logement PLUS et un logement PLAI situés à DOUVAINE "Central Park".

Urbanisme

7. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Après avoir entendu les observations issues du débat, exprimées par les membres de l'assemblée, notamment sur les objectifs n° 16, en ce qui concerne l'emplacement de la future piscine intercommunale et l'objectif n° 20 sur la préservation et la valorisation de la production des espaces agricoles stratégiques,

Le Conseil, à l'unanimité

- Prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du PADD du PLUi
- Dit que le présent compte rendu de ce débat sera transmis à la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération et affiché en Mairie pendant une durée d'un mois

8. Acquisition foncière lieu-dit la Barque - parcelle D n° 3487

Le Conseil, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée Section D n° 3487, d'une superficie de 2521 m²

PRECISE que la signature de l'acte de vente est autorisée sous réserve de l'avis favorable à l'issue de la procédure d'utilité publique du maillage urbain de la RD1005 à la RD20.

FIXE le prix de vente à 40 € le m² hors taxe et frais d'acte.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au chapitre 21 de la section d'investissement du budget primitif 2018, article 2111-01-H11.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

Questions diverses :

- **DIA** : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales :

- Déjections canines secteur des Léchères :

M. LEPINE informe l'assemblée sur les incivilités de certains propriétaires de chiens domiciliés dans le secteur des Léchères à propos des déjections canines dans les espaces agricoles cultivés limitrophes. Il demande s'il est possible d'installer des canisettes et poubelles, et également des panneaux d'information pour le respect des parcelles cultivées. M. BARRAS confirme les propos de M. LEPINE et le non-respect des cultures par les riverains. Mme LE REUN ajoute que le même problème est constaté à Artangy et qu'il serait utile d'équiper également ce quartier de canisettes.

- Parking château de Chilly :

M. LAPRAZ sollicite la mise en place d'un portique afin de limiter le stationnement sauvage sur le parking du Château de Chilly nouvellement goudronné.

- Journées du Patrimoine :

Mme CHUINARD Claire informe le Conseil Municipal que les journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre dernier se sont déroulées avec succès pour l'ensemble des sites et des animations programmées à Douvaine.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée 21h30.

DOUVAINE, le 25 septembre 2018